

UEVE/UFR ST
Département de Génie Electrique

**RESPONSABILITE D'UN MODULE
D'ENSEIGNEMENT**

Fonction : Interface entre l'administration, les services techniques et les enseignants

Tâches :

- Besoins en salles de TPs le cas échéant,
- Participation à l'élaboration de l'emploi du temps,
- Recherche éventuellement d'intervenants extérieurs,
- Communication des coordonnées de ces derniers à l'administration,
- Communication de l'emploi du temps aux intervenants extérieurs,
- Communication des listes étudiants à tous les enseignants du module,
- Définition de modalités homogènes d'examen,
- Collecte des notes d'examen,
- Saisie des notes et calcul des moyennes,
- Transmission des notes à l'administration,
- Participation aux jurys.